

PUBLICATIONS

Le bulletin de l'ASA-USTL de Janvier annonçait une nouveauté, l'édition de pages annexes au bulletin, consacrées à des articles personnels des membres de notre association sur des sujets de leur choix. Cette initiative est liée au fait que nous souhaitons conserver au bulletin de l'ASA sa forme et son volume, tout en permettant la publication de textes relativement plus longs que les articles habituels. Voici le premier numéro de ce nouveau fascicule que nous avons intitulé "ASA-USTL Publications". La parution de ces textes ne sera pas systématique, elle aura lieu au fur et à mesure que des écrits nous seront proposés.

A tout seigneur tout honneur. Le premier acteur de cette initiative sera notre collègue Claude CARDON, bien connu pour ses contributions bibliographiques toujours intéressantes, qu'il déniche en consultant toutes sortes d'archives. Il s'agit de sa "Chronique de la Petite Histoire", dont certains extraits ont déjà été publiés, mais présentée ici sous une forme complète et illustrée.

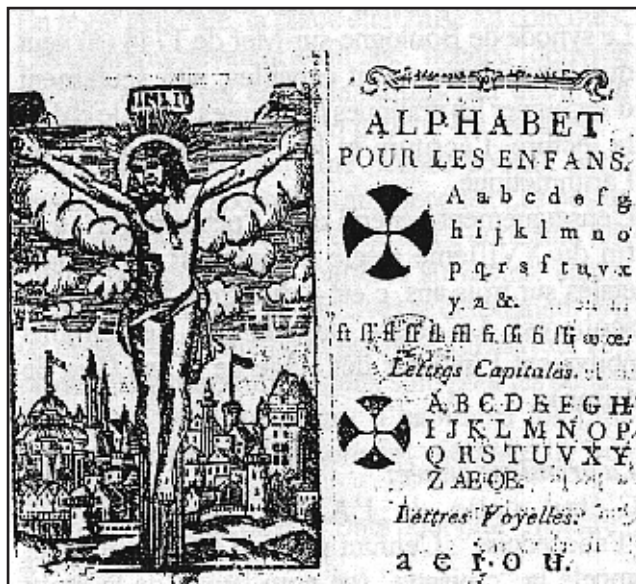
Bonne chance à "ASA-USTL Publications" et merci à Claude CARDON.

H. DUBOIS, Y. LEROY

CHRONIQUE DE LA PETITE HISTOIRE

LA PETITE ECOLE ET LE "MAITRE D'ESCOLE" SOUS L'ANCIEN REGIME DANS LE NORD DU ROYAUME (L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE AVANT 1789)

par Claude CARDON



l'abécédaire au 17ème et 18ème siècle.

Le concile de Trente (1545-1563) (1) voulait qu'après de chaque église, il y ait au moins un maître ".....qui enseigne gratuitement la grammaire aux clercs et aux enfans pauvres, pour les mettre en état de passer ensuite à l'étude des saintes lettres, si Dieu les y appelle...."

L'obligation de l'enseignement datait du XVIème siècle : ".....Quiconque ne faisait pas instruire ses enfans s'exposait à des peines sévères quelquefois même au bannissement..." (Du moins dans le Nord du royaume). En 1602, Lille, sous l'autorité des Pays-Bas espagnols, créait un corps de sergents chargés de rechercher les enfans n'allant pas à l'école ! En 1639, l'autorité municipale de Lille décidait de récompenser les élèves assidus.

En 1770, le magistrat de Douai dressait les instructions suivantes : "...ne donner aucune ausmônes par sayes

(étouffe grossière de laine), draps ni souliers, aux dits enfans, ni à leurs pères et mères, qu'ils ne fassent apparoir par certificats pertinents, qu'ils vont à l'école et au catéchisme...."

L'instruction primaire gratuite existait à Lille dans la moitié du XVIème siècle ! Et l'obligation d'envoyer les enfans à l'école date à peu près du même moment. Avec des sanctions pénales plus drastiques que celles de 1882. Comme nous l'avons cité, les parents négligents étaient privés des aumônes publiques.

En conséquence, sous l'ancien régime, chaque paroisse possédait une école. Lors du dépouillement des actes de la catholicité (acte de l'état civil sous l'ancien régime), j'ai découvert la présence de nombreux "maîtres" d'école. Ce qui explique que dans le Nord de la France, 35 à 40% de la population était capable de lire et de signer.

Le local

C'était une salle basse mal éclairée, en général intégrée au presbytère. La salle de classe était en fait le logis du maître d'école. On y trouvait pêle-mêle : le lit, l'armoire aux effets personnels, un évier de pierre, les ustensiles de cuisine et le foyer (feu de cheminée à ciel ouvert, n'ayant rien à voir avec nos "inserts modernes").

Lorsque le maître était marié, tous les bruits du ménage se mélangeaient à ceux de la classe. La présence d'un enfant en bas âge compliquait encore la tranquillité des élèves.

L'hiver, chaque matin, chaque élève venait avec une bûche. Là où la houille était connue et exploitée, chaque élève apportait une "gaillette" de 5 à 6 livres (poids). Pas de combustible ! Pas de chauffage, ou alors fortement réduit. Les marmots étaient responsables du chauffage.

Toujours en hiver, il était demandé aux maîtres de laisser en continu une marmite d'eau en ébullition de sorte "...qu'un courant de vapeur rajeunisse l'air du local."

En été, "...on rajeunira l'air, en laissant portes et fenêtres ouvertes..."

L'école était balayée tous les jours après la classe par un élève. Cette besogne était une punition donnée aux enfants.

Enfin, le local était blanchi deux fois l'an (avant l'hiver et pendant la semaine sainte).

Quelquefois le maître d'école logeait ailleurs, il recevait une subvention de logement.

Il existait trois types de classe, suivant l'importance de la ville ou du village :

- Le modèle "grande classe" pleine à craquer de nombreux enfants (système urbain).

- Le modèle "chambre des communes" (ville d'une certaine importance). Le maître avait le banc des filles à gauche et le banc des garçons à droite.

- Le modèle le plus conforme dans nos villages ; le maître avait devant lui les enfants dans une salle qui faisait partie intégrante de son logement. Ils s'échelonnaient depuis les plus jeunes et les moins instruits. On comptait des bancs pour 2 ou 3 douzaines de marmots. Le maître, lui, possédait un bureau (une table le plus souvent !).

Comment devenait-on maître d'école ?

Ou plutôt, "maistre d'escole" et "maistresse d'escole" (en général une dame d'âge canonique).

Au XVII^{ème} siècle, il devait obligatoirement savoir chanter, lire et écrire ! C'était le minimum de connaissance exigé.

Au XVIII^{ème} siècle en général, c'était un ex-élève des Jésuites. Il avait fait des études latines. Il avait une certaine connaissance de la grammaire française, du calcul simple (les

4 opérations) et quelques notions d'arithmétique.

En règle générale, la place était mise au concours. Les aspirants devaient avoir une "licence" délivrée par les autorités ecclésiastiques (au début du XVIII^{ème} siècle c'était en général les Jésuites).

Le candidat possédant une licence pouvait donc postuler dans un poste mis au concours. Les postes libres étaient déclarés à l'évêché. Le concours lui-même comportait les matières suivantes : chant, lecture et écriture. Les épreuves se déroulaient soit en présence du curé de la paroisse, du mayeur (2), ou des magistrats municipaux soit, pour les petites paroisses, devant un jury d'habitants les plus importants (3). Ou encore un mélange de ces différentes personnalités.

Voici un exemple de concours pour être "maistre" à Bourbourg (4), en 1764 :

- Deux dictées, une en français et une en flamand pour juger l'orthographe du candidat ;

- Une page d'écriture avec différentes calligraphies ;

- Une addition ;

- Une multiplication ;

- Deux problèmes basés sur l'utilisation de la règle de trois.

En 1753, les prémices d'une "école normale" apparaissent dans le recrutement. Cette même année, "...dame Guillard lègue 8000 livres à la commune de West (canton de Desvres, Pas-de-Calais) pour y fonder une école où l'on devra former de bons maistres...."

Un prêtre de Paris, l'abbé Chenevière, avait déjà adressé au roi Louis XIV un mémoire sur la nécessité d'établir dans chaque diocèse "...un séminaire de maistres et un de maistresses d'escole."

Il arrivait que le recrutement soit "en-dessous de tout". En 1820, un curé se plaignit auprès de l'évêque d'écolier "...pas particulièrement brillant le jour de l'examen, mais

reçu quand même !..."Voici la réponse de l'évêque : "Mieux vaut cultiver la terre avec des ânes que de la laisser inculte."

Le maître (que l'on nommait aussi "magister").

Sa tenue :

Il devait avoir une tenue stricte, à la fois dans son aspect physique et moral.

"....Il portera une culotte de couleur noire et courte, accompagnée de bas noirs. Ses souliers seront à boucles. Il portera un frac noir, une casaque noire à longue queue pendante. Ses cheveux seront longs avec un bicorne pour sortir..."

Voici une ordonnance de 1706 : "...Pendant tout le temps des classes, les maîtres resteront coiffés de leur couvre-chef, ou le déposeront en face d'eux, sur leur tribune à la vue du public comme signe de leur autorité souveraine..."

En 1744, une ordonnance de l'évêque de Boulogne-sur-Mer rappelle les pouvoirs du maître : "...Il leur est défendu, sous peine de révocation, de boire ou de manger dans les cabarets du lieu de leur résidence, à plus forte raison de tenir eux-mêmes cabarets, de vendre de l'eau de vie ou autres liqueurs, de fréquenter de mauvaises compagnies, d'aller aux danses et autres divertissements publics..."

Ils prêtaient serment d'obéissance au Saint-Siège et de renoncement aux hérésies.

Son rôle : il était double.

C'était un enseignant et pour cela, il touchait le prix de l'écolage (5) ; mais c'était aussi l'auxiliaire discret du curé de la paroisse. Il chantait à l'église, sonnait les cloches, nettoyait l'église et la sacristie.

Si l'église avait besoin de lui pendant ses cours, son épouse devenait sa suppléante ! tant bien que mal ! D'où des descriptions de chahuts mémorables relatés par les chroniqueurs.

L'aspect pédagogique,

Une grande liberté régnait quant à la durée de l'enseignement : l'école chômaient en été et en automne. Elle fermait généralement à Pâques et rouvrait à la Saint Martin (8 novembre). Dans certaines paroisses, l'école fermait à la Saint Grégoire (le 9 mai). Ainsi les grandes vacances étaient très longues, près de six mois ! En général, l'enseignement s'étendait donc sur six mois, de novembre à avril.

Il existait des cas particuliers : celui de Merville dans le Nord, par exemple. Les vacances débutaient le 16 août et l'école recommençait le 10 septembre !

Pendant la période scolaire, pas de congé, sauf le dimanche. Certaines paroisses du Nord chômaient le jeudi après-midi pour les garçons et le samedi pour les filles.

Que faisaient ces enfants pendant de si longues vacances ? Les chroniqueurs racontent que leur temps se passait en nombreuses bagarres, quelquefois violentes, entre garnements de paroisses voisines (sans doute un héritage spirituel des tribus gauloises). Elles commençaient toujours par des menaces et des injures, se poursuivaient par des jets de pierres. Finalement, ils en venaient aux mains. C'était la mêlée générale. Quelquefois le sang coulait ! Ces bagarres, qui prenaient souvent l'aspect de véritables batailles rangées, ne mettaient pas les parents en émoi ! Ils n'y prêtaient pas attention (ayant eux-mêmes agi de cette manière). Ils trouvaient donc ce comportement parfaitement naturel au grand dam des curés de paroisses. Cela mis à part, les enfants occupaient leur temps libre en fonction de ce que leur fournissait la nature du lieu. Tout d'abord, il y avait les petits travaux : ramasser le bois, fabriquer des fagots, s'occuper de l'entretien des petits animaux (lapins, poules, etc. ce qui se produisit encore jusqu'après la dernière guerre). Mais ces petites tâches terminées, les gar-

nements jouissaient d'une liberté totale.

Ils parcouraient la campagne....A cette époque, la Flandre, l'Artois et la Picardie étaient riches en marais et en cours d'eau vaseux (les noyades d'enfants étaient fréquentes). Bien que la pêche ait été plus ou moins interdite, elle avait lieu ! En particulier celle des écrevisses qu'on tolérait plus ou moins. Peu de choses sur la chasse, une activité trop dangereuse ! Les droits seigneuriaux dans ce domaine étant en effet très importants, les risques étaient trop grands et les punitions trop sévères (pouvant aller jusqu'aux galères !). Bien sûr le braconnage existait, mais de façon très ponctuelle. Le maraudage était chose courante. Les enfants s'attaquaient aux potagers et aux champs : vols de betteraves et de navets, qu'ils faisaient cuire sur place dans la cendre. (Pas de pomme de terre, celle-ci était peu connue. Lorsqu'elle était cultivée, elle était destinée exclusivement aux porcs).

Enfin un dernier passe-temps (plus ou moins lucratif), c'était la récupération des oeufs dans les nids d'oiseaux. En général, les oeufs étaient gobés par les dits garnements. Parfois ils étaient vendus. Cette activité fut exemplairement illustrée par Bruegel dans son tableau le "dénicheur".

Le contenu pédagogique,

L'école reprenait en novembre. Quel programme attendait nos garnements ?

L'enseignement variait dans chaque diocèse. Il n'existait aucune direction générale.

Il y avait un enseignement religieux et un enseignement général.

L'enseignement religieux comprenait la morale (chrétienne), l'histoire religieuse, le catéchisme, les prières et la manière de se confesser. Les prières et le catéchisme étaient récités en commun. En 1604, l'évêque de Cambrai demandait qu'au moins les enfants "... (y

apprennent) leurs patenostres et croyance avec les dix commandements de la loy et les cinq commandements de l'église..."

Quand au reste : "(que les enfants apprennent) à lire et écrire et autres choses requises nécessaires aux enfans catholiques pour le salut de leurs âmes et pour le bien public et leur avancement..."

Le synode de Boulogne-sur-Mer de 1744 (6) veut que les maîtres soient capables, non seulement d'enseigner les pratiques religieuses, mais le chant, la lecture, l'écriture et les premières règles de l'arithmétique.

L'enseignement général de la "petite école", à la fin du XVIIIème siècle comprenait trois cours étalés sur trois ans, c'est-à-dire trois "campagnes scolaires". La classe était unique. Les enfants pouvaient l'intégrer dès l'âge de 7 ans (âge de raison).

La première année :

C'était celle de l'A.B.C., ou classe de "l'abécédaire". L'enfant recevait un petit manuel appelé la "croisette" (ce nom venait de la croix imprimée sur la couverture, qui est représentée en tête de ce texte). Ce livret était répandu dans toutes les paroisses du Nord de la France. Dans le format 11 x 9 cm, il comprenait 11 à 32 pages, suivant qu'il était utilisé pour la première ou seconde année.

La couverture était illustrée d'un sujet religieux (une reproduction de Rubens, "la croix"). Il permettait l'apprentissage des syllabes, la formation et l'assemblage des mots en petites phrases. Dans la partie plus avancée, on trouvait les prières, les commandements et les psaumes de la pénitence (en français et en latin).

Lors de cette "campagne scolaire" qui durait grosso-modo six mois, l'écolier apprenait les rudiments de la lecture et de l'écriture. Le maître ou magister nommait les

“lettres”. L’écopier répétait. L’enfant apprenait ensuite à assembler et à former les mots. Le magister s’occupait de chaque élève à tour de rôle. Pour la lecture, l’enfant lisait seul et tout bas, de façon à ne pas déranger les voisins. L’enseignement prenait donc un caractère individuel. Par deux fois dans la demi-journée, l’enfant ouvrait sa “croisette” et le processus se répétait.

L’élève apprenait l’écriture à l’aide de la plume d’oie que le maître taillait lui-même. Celle-ci était, en effet, trop précieuse pour laisser l’enfant le faire lui-même. Il écrivait sur du papier gris (7) vendu par l’épicerie du village. Le papier était cher, l’économie était de rigueur. Les premières armes en écritures se faisaient sur l’ardoise (dessins des lettres).

Le calcul mental était à l’honneur. C’était une façon d’économiser le papier, l’encre et la plume d’oie ! On comptait en “jets”, c’est-à-dire à l’aide de jetons. Il faut dire que les paysans de nos campagnes réalisaient mentalement des opérations très compliquées comme la conversion des monnaies et surtout celles des mesures.

La seconde année :

On la nommait “l’année de la pensée chrétienne ou année civilisée puérile et honnête”. Cette année voyait l’approfondissement des éléments précédents. A cela venaient s’ajouter la morale et le comportement à l’égard d’autrui. L’enfant apprenait le respect dû aux parents et aux supérieurs, l’amour du prochain et le “salut” à l’intendant et aux princes. Il fallait savoir rendre hommage et honorer l’agent du pouvoir royal par les gestes et les paroles (tradition qui s’est toujours maintenue dans l’armée par exemple). Il apprenait aussi “certaines recommandations”, c’est-à-dire quelques notions de savoir-vivre. A titre d’exemple : Défense de se moucher avec les doigts, le droit de cracher à terre (oui

! Mais proprement, sans saliver sur soi !).

La troisième année :

Passés en troisième année, l’année du grand “banc”, nos garnements approfondissent les années précédentes en commençant l’étude du latin. C’était un latin modeste, appris dans le “télémaque”, qui venait couronner ces modestes études primaires.

Si l’enfant montrait des dispositions, il pouvait intégrer le “collège”. Des bourses existaient pour les plus pauvres.

Le collège était une fondation des Jésuites. Ils avaient rénové l’enseignement au XVIème siècle. Malgré cela, au XVIIème, l’enseignement des sciences était généralement trop superficiel et trop restreint. Louis XIV s’en plaignait : “La manière dont la jeunesse est instruite dans les collèges de l’université laisse à désirer : les écoliers y apprennent tout au plus un peu de latin ; mais ils ignorent l’histoire, la géographie et la plupart des sciences qui servent dans le commerce de la vie”....

On peut dire qu’à la veille de la Révolution, l’enseignement des sciences était réduit à sa plus simple expression. Il n’y a que les mathématiques qui figurent dans les programmes. On en ressent encore un peu l’effet à notre époque, où les mathématiques ont la mainmise sur tous nos programmes scolaires.

La mixité :

Une des principales règles scolaires était que les deux sexes devaient être séparés.

Dès 1320, à Bruxelles, le Duc de Brabant ordonne : “...Les enfants masles ne iront point à l’école avec les pucelles”...

En 1564, l’archevêque de Cambrai propose aux magistrats de Valenciennes que : “.....Les valetons et bacelettes eussent escolle à part et

qu’ils n’ayent escolle communes et séparées...”

L’école des garçons sera faite par des hommes ; l’école des filles par des femmes, comme le décide Louis XIII dans une lettre au clergé. Ce principe sera remis en vigueur en septembre 1740.

Le synode d’Arras en 1686 précise : “Lorsque la séparation des sexes ne peut avoir lieu dans les écoles, les enfants doivent être séparés par une cloison disposée de manière que le maître ait vue des deux côtés de la salle. L’entrée et la sortie auront lieu à heures distinctes ; l’intervalle sera de un quart d’heure au moins.”

Ce règlement de 1686 resta identique à celui du 27 août 1851. Dans nos campagnes, malgré les interdictions, les écoles rurales étaient mixtes (question d’économie).

La discipline à l’école. Les punitions

Elles étaient brutales. Les XVII et XVIIIème siècles furent des époques très dures. La vie de tous les jours baignait dans les difficultés et les souffrances physiques, morales et matérielles. La violence était partout. La douleur faisait partie de l’environnement de chacun (maladies, blessures, accidents et morts). De plus, elle avait une valeur rédemptrice pour l’Eglise catholique. Elle était donc acceptée comme naturelle et comme l’expression de la volonté divine. L’insécurité des campagnes était grande (brigandage et pillage des fermes, d’où la construction de bâtiments de ferme fortifiés). La justice était expéditive. Elle était basée sur la torture. Les peines étaient terribles (supplice de la roue, bucher, écartèlement, etc). Les prisons étaient particulièrement infectes (de véritables mouirois). Cette violence immanente à la société se retrouvait donc à l’école.

Les coups étaient l’unique moyen d’assurer la discipline et les ...progrès. Du moins le croyait-on !

Les enfants étaient frappés fréquemment et sans mesure. En 1610 (année de l'assassinat de Henri IV), il était recommandé aux pères de famille lillois de "...ne pas épargner la verge à ton fils..." Au XVIIIème, on préconisait pour les "...collégiens et étudiants lillois...coups de bâton, cachot, privation de nourriture...pour les élèves paresseux, turbulents ou indisciplinés..."

En 1771, "...pour les enfants qui cassent les carreaux et font la nique aux passants, les échevins autorisent le maître à faire usage d'un nerf de boeuf..." En fait, le maître appliquait le règlement à sa guise : coups de poing, coups de pied, emploi du manche à balai, etc...(Il ne faut pas oublier que le maître enseignait dans son logement et qu'il avait donc tout sous la main !). Toutefois, le législateur essayait de limiter la brutalité de certains maîtres (souvent en pure perte).

Voici un règlement de 1784 : "...le maître d'école corrigera avec patience et charité, sans emportement, sans colère, sans jugement et sans malédiction. Il commencera par la douceur. Si les élèves demeurent entêtés et opiniâtres, le maître lèvera le ton ; s'ils persévèrent dans leur méchanceté, il pourra les reprendre sans les brutaliser, les châtier sans les maltraiter, le tout avec charité..."

La récompense aux "bons escoliers"

Pour les meilleurs élèves, les honneurs étaient rendus à la Saint Nicolas pour les garçons (le 6 décembre) et à la Sainte Catherine pour les filles (le 25 novembre).

Il semblerait que les prix soient distribués en fin de "troisième campagne". Grosso modo, la fête se déroulait de la façon suivante : l'écolier le meilleur recevait une image qu'il suspendait sur sa poitrine. Puis il écoutait la messe. Ensuite, il parcourait les rues du village avec les autres enfants chantant "Claeye ! Claeye ! Vive Saint Nicolas, vive

son excellence !". Puis la balade se terminait chez l'impétrant. Là, les parents offraient des gâteaux.

Quelquefois l'école, par l'intermédiaire de la paroisse, distribuait à l'impétrant linges, vêtements, gâteaux et cugnoles (8). Cette sorte de "distribution des prix" était en fait assez rare.

Les chahuts

Les chahuts étaient fréquents. Ils avaient lieu lorsque le maître était absent (appelé pour les besoins de l'Eglise ou en cas d'urgence dans le contexte de son second métier).

Voici quelques exemples dignes d'être cités : le maître a retrouvé des poids de l'horloge dans la marmite où cuisait la soupe, ou des grenouilles, crapauds et autres bestioles dans son lit.

Le métier de maître d'école.

Avant 1650 et entre 1650-1780.

Le maître d'école devait avoir un second métier pour vivre. En général, il était sabotier, tailleur, tisserand. Certains étaient même cabaretier ou aubergiste ! Dans ce cas, la salle de classe faisait partie intégrante de l'auberge. Ainsi, il n'était pas rare de voir des ivrognes, des passants et autres habitués de l'estaminet, dans la salle de classe (comme dans l'oeuvre de Marcel Aymé, Uranus).

Cela était naturellement très mal perçu par les curés, d'où rappel à l'ordre de l'évêque de Cambrai déjà mentionné plus haut : "...Il leur est défendu, sous peine de révocation, de tenir eux-mêmes cabarets, de vendre de l'eau de vie et autres liqueurs."

Le maître d'école était aussi clerc laïque et auxiliaire du curé.

Le traitement du maître

d'école

Avant 1650, il recevait pour salaire, un pain et l'équivalent de quelques centimes.

Entre 1650 et 1780, le traitement alla en s'améliorant, il recevait 6 à 15 sous par mois, payés par les élèves (si l'enfant était pauvre, la paroisse allouait une certaine somme pour lui). Pour les enfants pauvres, l'école était donc gratuite. Par contre tous les élèves devaient remettre au maître une gerbe de "muchon" (épis glanés) (9) au moment des moissons.

A la fin de l'ancien régime (après 1780), le maître d'école changea de statut social. Il devint un personnage de la paroisse, puis de la commune.

Si le maître d'école devait se procurer un logement en dehors de l'école, il recevait une indemnité de logement.

Entre 1650 et 1780, le traitement variait de 100 à 300 livres annuelles (10). A titre d'exemple, voici le traitement d'un maître d'école à Dunkerque en 1779 (l'effectif de l'école se montait à 30 élèves des deux sexes) :

- 130 livres qu'il percevait de la paroisse ;
- 4 livres et 10 sols "de la pauvreté"
- 18 livres de l'église (au titre du travail rendu au curé) ;
- 7 sols et demi de chaque enfant "écrivain" ; ce qui faisait un total de 300 livres.

Il avait jouissance du logement. Le maître se trouvait sous la surveillance de "l'écolâtre", c'est-à-dire du bureau administratif de l'évêché responsable de l'école en général.

Dans nos campagnes, les curés assuraient aussi la fonction d'inspecteur de l'école primaire. En 1570, l'évêque d'Arras veut que chaque mois les curés interrogent les enfants et, du même coup, jugent le travail du maître. En 1744, l'évêque

de Boulogne-sur-Mer demande aux curés une visite des écoles tous les 15 jours pour juger du progrès des enfants, mais aussi et surtout pour contrôler le travail réalisé par le maître ainsi que son comportement.

Les droits du maître d'école (en France du nord et en Belgique) :

Il avait le droit de former des associations, sortes de syndicats et de secours mutuel avant l'heure. Pour s'inscrire, il fallait payer une cotisation annuelle de 12 sols et demi. L'argent était récolté, géré, et les comptes vérifiés tous les ans par l'écolâtre de la province.

Les autres écoles

En dehors de ces écoles paroissiales, il existait des "écoles dominicales" dans les grandes villes, en particulier à Lille, Douai, Cambrai et Valenciennes.

Ces écoles ouvraient le dimanche et étaient ouvertes pour les adultes et enfants. Pour les adultes, elles leur permettaient d'apprendre à lire et à écrire sur le tard. Ceux des enfants, que le travail empêchait de suivre la classe en semaine, pouvaient s'y rendre le dimanche. Les cours avaient lieu dans l'église elle-même, entre les offices. On y enseignait le catéchisme, l'écriture, la lecture et le calcul simple.

En 1617, le concile de Cambrai demande qu'on y envoyât les domestiques ne sachant ni lire ni écrire. Dans ces mêmes villes, il existait aussi des cours du soir. Dans

la partie flamande, c'était des écoles particulières où l'on ne parlait, et où l'on n'écrivait, qu'en flamand : les "Awonds schoole".

Enfin, il existait des écoles "libres" au vrai sens du terme, c'est-à-dire complètement indépendantes de l'Eglise. Les maîtres de ces écoles n'étaient pas subventionnés par les paroisses. Ces écoles étaient en général mal vues par les autorités ecclésiastiques, l'enseignement qu'on y donnait étant moins bon que l'enseignement officiel.

Notes :

- (1) Le concile de trente fut réuni en Italie du Nord, de 1545 à 1563, par le pape Paul III pour tenter un remède au progrès du protestantisme.
- (2) Le "Mayeur", c'est le bourgmestre, le maire. C'est désormais un nom de famille très répandu dans le Nord.
- (3) Parmi les habitants les plus importants des petites paroisses, le seigneur du lieu exerçait quelquefois certaines pressions.
- (4) Bourbourg est une ville du Nord proche de Dunkerque.
- (5) L'écolage est le prix payé par certains élèves pour l'école.
- (6) Un synode diocésain est une assemblée de religieux et de laïcs présidée par l'évêque qui examine les problèmes se posant dans le diocèse.
- (7) Le papier était gris parce qu'on n'utilisait pas encore le chlore pour le blanchir.
- (8) Les "cugnoles" ou "quénioles" sont des brioches du valenciennois qu'on distribuait (et qu'on distribue encore parfois) aux enfants à la Noël. Au départ, il s'agissait de la représentation de deux petits Jésus, opposés à la manière de personnages du jeu de carte. Par la suite la forme a globalement subsisté laissant les deux extrémités arrondies nettement apparentes sur la brioche.
Dans le département de la Meurthe, ces brioches se nommaient "côgnés".
- (9) Voir règlement du droit de glaner en 1784, dans la région de Valenciennes par l'auteur. Paru dans Sainte-Catherine-infos (N°34, P.22).
Voir Jacques Callot, Une oeuvre de son temps, "Les misères et les mal-heurs de la guerre - 1633", Musées départementaux de Loire-Atlantique-Nantes.
- (10) Il faut savoir qu'un artisan d'Abbeville (en couple avec deux enfants) vivait simplement mais correctement avec 300 à 350 livres par an. Un maître d'école vivait avec 300 livres.
A titre de comparaison, dans la France actuelle, une livre de 1726-1789 vaudrait environ 39 F. Pour une information plus complète, voir Jean Sarramea, Comment convertir d'anciennes valeurs en francs français actuels, dans le journal de la vieille France, N°13 (Juin-Juillet 1996).

L'orthographe de l'époque a été respectée dans les citations du texte.

Bibliographie :

- Réf. Bibliot. manuscrit français 2356 folio. 28.
- Bibliothèque Municipale de Valenciennes, salle du patrimoine. "La vie dans le Nord de la France au XVIIIème siècle" par René Minon (année 1898).
- Bibliothèque Municipale de Valenciennes, salle du patrimoine. "Histoire de l'Enseignement primaire avant 1789, dans les communes qui ont formé le Département du Nord" par le Comte de Fontaine de Resbecq, Lille, L. Quarré, 64, Grand"Place - Année 1878.
- Collection U2 François Lebrun, "La vie conjugale sous l'ancien régime", Armand Colin.



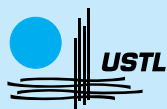
Un modèle plus conforme à nos habitudes : le maître a devant lui les enfants. Ils s'échelonnent des plus jeunes et des moins instruits aux plus vieux et aux plus instruits.

Le modèle "chambre des communes": le maître a le banc des filles à sa gauche, le banc des garçons à sa droite (Village, ville d'une certaine importance).

Administration

Bureau : Président : H. DUBOIS
Vice-Présidente : J. SALEZ
Secrétaire : R. RISBOURG
Secrétaire adjointe : J. PARREAU
Trésorier : P. DELORME
Trésorière adjointe : M. ALLEMEERSH

Membres : R. JOSSIEN, D. LEFEBVRE, M. LEFEBVRE, Y. LEROY, L. SELOSSE, G. SPIK
Invités permanents : J. DUEZ, J. KREMBEL, A. LEBRUN, M. PARREAU, A. RISBOURG



Siège de l'Association - Adresse postale :
ASA-USTL - Bâtiment P7
Université des Sciences et Technologies de Lille
59655 VILLENEUVE D'ASCQ Cedex
Tel. 03.20.33.77.02
www.univ-lille1.fr/asa
E-mail : asa@univ-lille1.fr

Directeur de publication : **H. DUBOIS**
Directeur de la rédaction : **Y. LEROY**
Rédaction : **J. SALEZ**
Réalisation : **N. CLAEYS**
C. CORNET
Imprimerie de l'USTL - ISSN : 1168 - 6898